



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MaxLife™ SAE 10W-40
MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Code du produit : VE17917

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas
+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou
prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865, ou appeler
le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

Informations sur le produit

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre
contact avec le CSR local

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 15,00 - < 25,00
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 15,00 - < 25,00
Alkyldithiophosphate de zinc	68649-42-3 272-028-3 01-2119493635-27-xxxx	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic2; H411	>= 1,00 - < 2,50
CALCIUM LONG- CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE	122384-87-6	Aquatic Chronic4; H413	>= 1,00 - < 2,50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
En cas d'ingestion	: Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|---|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Mesures d'hygiène | : | Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. |
| Autres données | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | | |
|--------------------------------|---|-----------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : | Donnée non disponible |
|--------------------------------|---|-----------------------|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

- | | | |
|---------------------|---|--|
| Protection des yeux | : | Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux. |
|---------------------|---|--|



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Chaussures de sécurité
Vêtements étanches
Porter selon besoins:

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : huileux

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point d'écoulement : -33 °C

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : 224 °C
Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,869 gcm3 (15,6 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: < 7.000 mPa.s (-25 °C)
Viscosité, cinématique	: 94 mm2/s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Composants:

ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Résultat: Irritation sévère de la peau

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE:

Résultat: Légère irritation passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Résultat: Légère irritation passagère

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE:

Résultat: Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Toxicité pour les algues : EL50 (Les algues): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 10 mg/l
Espèce: Invertébrés aquatiques

Alkyldithiophosphate de zinc
Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu)
pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE
Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme
(chronique) pour le milieu
aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alkyldithiophosphate de zinc

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
niveaux de 0,1% ou plus..



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Donnée non disponible
supplémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des
emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site
agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage
ou d'élimination.
Éliminer comme produit non utilisé.
Vider les restes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable
qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants : Non applicable
organiques persistants

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable
préoccupantes candidates en vue d'une autorisation
(Article 59).

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : ZINC DIALKYL
du Conseil concernant les exportations et importations DITHIOPHOSPHATE
de produits chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la : Les conditions de limitation pour les
mise sur le marché et l'utilisation de certaines entrées suivantes doivent être prises
substances et préparations dangereuses et de certains en compte:
articles dangereux (Annexe XVII) DISTILLATES (PETROLEUM),
HYDROTREATED HEAVY
PARAFFINIC (Numéro sur la liste
28)
(Numéro sur la liste **28**)

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Maladies Professionnelles : 36
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA

Inventaires

AICS (Australie), AIIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

Information supplémentaire

Informations internes : R0517060

Texte complet pour phrase H

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)
Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)
IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
logPow : coefficient de partage octanol-eau
N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas
ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)
CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)
DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Phrase R : Phrase de risque
Phrase S : Phrase de sécurité
WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE
MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 10.0

Date de révision: 02.02.2021

Date d'impression: 09/09/2022
